



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-huitième session

Point 12 de l'ordre du jour

Rapport du Conseil économique et social

Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'examiner la question des produits de base

Note du Président de l'Assemblée générale

1. Dans sa résolution 58/2 du 16 octobre 2003, l'Assemblée générale a décidé de convoquer, le 27 octobre 2003, un groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'examiner la question des produits de base. Il a été décidé également que son propre président présenterait une synthèse des délibérations du Groupe de travail lors de l'ouverture du débat de la Deuxième Commission.

2. Ayant présidé le Groupe de travail à composition non limitée chargé de cette question d'une importance fondamentale, en particulier pour les pays en développement, j'ai maintenant l'honneur de présenter, en application de la résolution précitée, la synthèse des délibérations de ce groupe (voir annexe).



Annexe

Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale chargé d'examiner la question des produits de base

1. Le rapport des personnalités ayant participé à la réunion sur les questions relatives aux produits de base (A/58/401), tenue à Genève les 22 et 23 septembre 2003 sous les auspices de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et le résumé des débats de la récente réunion du Conseil du commerce et du développement sur le rapport des personnalités (voir A/58/15 (Part V), chap. I.D.5) se sont révélés fort utiles pour les délibérations du Groupe de travail à composition non limitée.

2. Dans les observations qu'il a faites à l'ouverture de la réunion du Groupe de travail, le Président de la Deuxième Commission, Iftekhar Ahmed Chowdhury, a souligné le lien qui existait entre les débats du Groupe et ceux que la Deuxième Commission consacrait aux produits de base au titre du point 91 g) de l'ordre du jour intitulé « Questions de politique macroéconomique : produits de base ». La question des produits de base a donc été placée dans la perspective du développement des pays tributaires de ces produits dans l'économie mondiale. Le Secrétaire général de la CNUCED, Rubens Ricupero, a résumé les conclusions des personnalités.

3. Les membres du Groupe de travail comprenaient 4 des 15 personnalités qui avaient participé à la réunion importante de la CNUCED sur les produits de base : Jorio Dauster, Roman Grynberg, Irfan ul Haq et Martin Kohr. Ils ont fourni des informations détaillées sur l'issue de leurs délibérations, telle que décrite dans le rapport précité, afin de donner l'élan initial voulu au débat interactif qui a suivi. Le Président de l'Institute for Agriculture and Trade Policy, Mark Ritchie, a été invité à ouvrir le débat interactif du Groupe de travail.

4. Étant donné l'importance du rapport des personnalités pour orienter les débats du Groupe de travail, il serait, à mon avis, utile de rappeler certains de ses éléments pertinents. Le rapport contient 15 recommandations réparties en trois catégories : recommandations à court, moyen et long termes. Il comprend également les cinq recommandations suivantes auxquelles les personnalités attachent la plus haute priorité, en particulier dans le contexte de la suite à donner par l'Assemblée générale :

a) Promouvoir un accès renforcé, équitable et prévisible aux marchés pour les produits de base qui sont d'une importance fondamentale pour les pays en développement;

b) S'attaquer aux problèmes d'excédent de l'offre de nombreux produits de base;

c) Faciliter l'utilisation des mécanismes de financement compensatoire et contribuer à leur fonctionnement efficace;

d) Renforcer les capacités et les institutions;

e) Étudier la possibilité de créer un nouveau fonds international de diversification.

5. Les exposés des membres du Groupe de travail et le débat interactif qui a suivi ont porté sur un large éventail de questions relatives aux produits de base. Ils ont notamment mis en relief un aspect intéressant du problème, qui a d'ailleurs été repris durant le débat interactif, à savoir que la question des produits de base est à la fois « ancienne » et « nouvelle ». Les membres du Groupe ont souligné à cet égard qu'une très grande partie du revenu et des recettes d'exportation de nombreux pays en développement dépendait depuis longtemps d'un petit nombre de produits. Pour ces pays, la tenue des marchés des produits de base exerçait un effet prépondérant sur la stabilité macroéconomique, leur capacité de remboursement de la dette extérieure, les résultats de leur balance des paiements, leur succès en matière de réduction de la pauvreté et leur effort général de développement durable.

6. Il a été jugé essentiel de redoubler d'efforts afin de régler les problèmes liés aux marchés des produits de base, y compris la baisse et la volatilité des prix, la dépendance excessive des recettes d'exportation à l'égard de quelques produits et l'excédent de l'offre. Dans ce contexte, il était impératif d'améliorer la compétitivité et de renforcer la participation aux chaînes mondiales d'approvisionnement.

7. Les membres du Groupe de travail et les participants ont dégagé un certain nombre de tendances macroéconomiques d'une importance fondamentale, qui faisaient des produits de base une question « nouvelle » à laquelle la communauté internationale devait accorder une attention renouvelée. On trouvera ci-après les questions pertinentes « nouvelles » ainsi que les observations faites et les points soulevés durant les débats du Groupe qui sont particulièrement importants pour les délibérations de la Deuxième Commission :

a) Produits de base et développement durable. Il a été jugé essentiel pour le développement durable à long terme de mettre en place un nouveau régime à l'égard des pays tributaires de produits de base;

b) Produits de base et objectifs du Millénaire pour le développement. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement continuera de créer de graves difficultés aux pays devant faire face à de larges fluctuations ou à la baisse de leurs revenus en raison de leur dépendance excessive à l'égard de l'exportation d'un seul produit de base, et il fallait s'attaquer à ce problème;

c) Produits de base et réduction du nombre d'acteurs du marché. Les membres du Groupe de travail, en particulier, ont noté que la structure des marchés des produits de base de la plupart des pays en développement était maintenant marquée par une réduction sensible du nombre d'acteurs du marché, ce qui renforçait la position relative des sociétés multinationales dans chaque segment du marché des produits de base;

d) Produits de base et pays pauvres très endettés. De nombreux pays pauvres très endettés (PPTÉ), pour fournir les données nécessaires sur la date de fin de processus et autres critères applicables à l'initiative de la Banque mondiale pour la réduction de la dette des PPTÉ, dépendent de manière cruciale de prévisions exactes pour les recettes nationales provenant de l'exportation des produits de base. Lorsque les prévisions ne se réalisent pas, l'ensemble du programme de l'Initiative en pâtit;

e) Produits de base et Organisation mondiale du commerce. Le Programme de travail de Doha, adopté par l'Organisation mondiale du commerce (OMC), à sa

quatrième Conférence ministérielle en 2001, ne contient qu'un seul paragraphe sur les produits de base et un seul produit – le coton – figurait à l'ordre du jour de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC tenue à Cancún (Mexique), en septembre 2003. Il est regrettable que le processus de l'OMC n'ait pas même été capable de répondre aux demandes urgentes des pays d'Afrique de l'Ouest concernant ce seul produit;

f) Produits de base et vulnérabilités. Le Conseil économique et social s'attache actuellement à définir les faiblesses spécifiques des pays les moins avancés. Tout semble montrer qu'un élément essentiel de cette définition pourrait être la vulnérabilité des pays aux réalités structurelles extérieures sur les marchés des produits de base;

g) Produits de base et petits États insulaires en développement. La Deuxième Commission se prépare à l'examen du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement et à la réunion prévue à cet effet en août 2004. Un élément critique de la viabilité économique de ces États est dans bien des cas la dépendance à l'égard de l'exportation d'un seul produit de base, question qui devrait être étudiée durant les préparatifs et la Conférence elle-même;

h) Nouveaux produits de base. Lorsque la question des produits de base était examinée par le passé, les gouvernements jugeaient entendu que l'on parlait du commerce et de la transformation des produits naturels, des ressources minérales et des denrées agricoles. Aujourd'hui, les produits de base peuvent inclure des produits industriels et des services qui sont commercialisés comme s'il s'agissait d'« anciens » produits de base. On citera comme exemple les puces électroniques et les fournisseurs de services relatifs aux marchandises.

8. Les membres du Groupe de travail et les participants ne se sont pas contentés de prendre note des nouveaux aspects de la question des produits de base; ils ont aussi défini de nouveaux moyens par lesquels la coopération intergouvernementale pourrait contribuer à surmonter les obstacles dans ce domaine. Ils ont fait observer que les pays en développement ne pouvaient pas régler à eux seuls les problèmes liés aux dysfonctionnements des marchés mondiaux. Une solution viable et à long terme nécessitait que chaque pays agisse et que les consommateurs et producteurs de produits de base, dans les pays en développement comme dans les pays développés, prennent des mesures en commun.

9. Au sujet des mesures à prendre dans le domaine des produits de base et de la publicité à donner à cette question, il a été suggéré de faire jouer un rôle à diverses organisations internationales et de définir les mesures éventuelles que celles-ci pourraient prendre. Les organisations concernées et les mesures proposées, y compris celles qui pourraient être prises dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement et du Pacte mondial de l'ONU, comprennent :

a) L'Organisation mondiale du commerce. Il a été demandé que les négociations de Doha reprennent et qu'une attention spéciale soit accordée aux négociations concernant le coton et autres produits de base;

b) Le Fonds monétaire international. Il a été pris note du lien qui existe entre, d'une part, les programmes d'ajustement structurel et les produits de base et, de l'autre, l'importance de systèmes efficaces de financement compensatoire, et il a été demandé instamment que ces questions soient examinées;

c) La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les membres du Groupe de travail et les participants ont souligné qu'il était nécessaire de promouvoir les initiatives de renforcement des capacités, de créer de nouveaux partenariats multipartites sur les produits de base et d'examiner en détail les interactions entre le développement national et le marché mondial. Il s'agissait là de thèmes importants à aborder lors de la onzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement qui devait se tenir au Brésil en 2004;

d) Les objectifs du Millénaire pour le développement. Il a été proposé que les questions concernant la dépendance à l'égard des produits de base soient examinées dans le cadre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;

e) Le Pacte mondial de l'ONU, les entreprises s'occupant de produits de base et leurs associations commerciales. Les membres du Groupe de travail et les participants ont estimé qu'il était urgent d'incorporer un élément « produits de base » dans les efforts actuels des entreprises en matière de responsabilité sociale.

10. Un membre du Groupe de travail a souligné par ailleurs qu'une solution à long terme pourrait consister à réexaminer la création d'un fond international de diversification des exportations. En ce qui concerne l'aspect à long terme de la question des produits de base, il a été proposé que le Groupe de travail à composition non limitée devienne un groupe consultatif permanent chargé des questions relatives aux produits de base.

11. La question des produits de base intéresse au premier chef des millions de personnes dans le monde entier. Maintenant plus que jamais, il est impératif de s'y attaquer d'urgence. Il convient de noter qu'un chef d'État, dans l'allocution qu'il a prononcée durant le débat général, a déclaré qu'il existait une « conspiration du silence » à cet égard. Il est à remarquer dans ce contexte que la question des produits de base, qui relève du point de l'ordre du jour consacré aux questions macroéconomiques, est examinée tous les deux ans par la Deuxième Commission.

12. Comme indiqué plus haut, la question des produits de base n'est mentionnée que dans un seul paragraphe du programme de travail de Doha de l'OMC. La cinquième Conférence ministérielle de l'OMC à Cancún ne s'est penchée sur le coton qu'en raison de l'insistance manifestée par quatre producteurs africains. Au fil des ans, les travaux de la CNUCED, qui a été établie dans les années 60 en partie pour se consacrer à la question des produits de base, ont été considérablement réduits. À l'heure actuelle, il faut veiller à faire mieux comprendre au public la question des produits de base, à accroître les ressources consacrées aux travaux dans ce domaine et à attirer davantage l'attention sur la question grâce au dialogue international. Cette démarche a été préconisée aussi bien par les membres du Groupe de travail que par les participants.

13. Il est essentiel que toutes les parties concernées, y compris le secteur privé et les organisations non gouvernementales, mettent en oeuvre un programme d'action global. Les objectifs de ce programme pourraient comprendre des mesures visant à promouvoir un accès renforcé, équitable et prévisible aux marchés pour les produits de base, à trouver des solutions aux problèmes d'excédent de l'offre, à faciliter l'utilisation des mécanismes de financement compensatoire et à accorder une assistance technique pour renforcer les capacités et les institutions nationales

– notamment pour s’attaquer aux problèmes liés aux dysfonctionnements des marchés des produits de base.

14. Les opinions averties et les recommandations des personnalités ont été très appréciées, de même que les services d’appui de secrétariat fournis par la CNUCED et par le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l’ONU. Je tiens à saisir cette occasion pour remercier une fois encore tous les intéressés de la contribution qu’ils ont apportée.

15. Permettez-moi de conclure en soulignant l’importance que j’attache personnellement à la coopération dans le domaine des produits de base et, en particulier, aux solutions concrètes visant à améliorer d’urgence le sort des pays tributaires des produits de base. Nos débats à la cinquante-huitième session de l’Assemblée générale ont, je le crois, donné davantage de relief à nos travaux dans ce domaine. Il nous appartient maintenant de ne pas faiblir dans nos efforts.

16. La Deuxième Commission va maintenant passer à l’étape suivante de ses débats sur le point 91 g) de l’ordre du jour consacré aux produits de base et s’attacher en particulier à inscrire dans le texte d’une résolution les délibérations du Groupe de travail et les résultats des autres rapports et débats pertinents; j’espère que cette résolution sera orientée vers l’action et pourra être mise en oeuvre. Le Président de la Commission m’a assuré qu’il accordera à ce sujet toute son attention personnelle. Pour ma part, je tiens à me déclarer prêt à collaborer avec lui et à faire de mon mieux pour l’aider à parvenir à un consensus sur cette résolution et sur toutes les autres questions concernant les produits de base.
